

# PROJET D'ETABLISSEMENT

## Centre de Ressources Autisme

### Région Alsace 2015-2019

Comité Directeur du 10 mai 2017

Version initiale modifiée suite à la parution du décret du 5 mai 2017

# Sommaire

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET (p 3)

CONTEXTE (p 3)

HISTORIQUE (p 4)

LES USAGERS (p 4)

LES PARTENAIRES (p 5)

COMPOSITION (p 7)

ORGANISATION (p 8)

LES EQUIPES (p 10)

LES OBJECTIFS GENERAUX (p 12)

MISSIONS (p 13)

FONCTIONNEMENT (p19)

DEMARCHE QUALITE (p 21)

PERSPECTIVES (p 24)

CONCLUSION (p 26)

## **METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET**

Depuis sa création, un rapport d'activité annuel détaillé décrit les missions, les orientations et les projets du CRA Alsace.

Par ailleurs la démarche d'évaluation interne 2011-2013 a permis de faire le point sur le fonctionnement du CRA Alsace en impliquant tous les professionnels, les partenaires professionnels et familiaux ainsi que les établissements de rattachement et de déterminer des axes d'amélioration.

Une synthèse des éléments issus du rapport d'activité et de l'évaluation interne constituera une première ébauche du projet d'établissement qui a été présenté en comité technique du 20 janvier 2014.

Les pistes d'amélioration proposées lors de l'évaluation externe qui s'est déroulée du 4 au 7 février 2014 ont été intégrées une fois le rapport de l'évaluation externe validé et présenté à la réunion annuelle du comité directeur consacré au rapport d'activité du 6 mai 2014.

La parution du décret relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme prévue fin 2013 puis fin 2014 ayant été une nouvelle fois différée, il a été décidé en comité technique du 9 février 2015 d'intégrer les nouvelles missions et la création de l'instance de participation des usagers pour finaliser le projet d'établissement en comité directeur le 16 avril 2015.

Dès la mise en place du comité d'orientation stratégique, le projet y sera soumis pour avis.

## **CONTEXTE**

Le CRA Alsace a maintenant plus de 10 ans d'existence. Il a été créé dans les suites de la circulaire ministérielle du 27 Avril 1995 concernant la mise en œuvre de la politique de l'autisme en France.

En 1998 et 1999, les premiers Centres de Ressources sont créés à titre expérimental sur l'initiative des Comités Techniques Régional sur l'Autisme (CTRA) dans les régions Champagne-Ardenne, Bretagne-Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, et dans la région Centre.

La loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale leur donne une assise juridique : l'article 15 qualifie d'établissements ou services médico-sociaux « Les établissements ou services, dénommés selon le cas centres de ressources, centres d'information et de coordination ou centres prestataires de services de proximité, mettant en œuvre des actions de dépistage, d'aide, de soutien, de formation ou d'information, de conseil, d'expertise ou de coordination au bénéfice d'usagers, ou d'autres établissements ou services. »

Le CRA Alsace est le cinquième, il est créé en juin 2003 avec une autorisation en date du 28 novembre 2003 pour une durée de 15 ans et ouvre en décembre 2003.

## HISTORIQUE

Il est né de la conjonction du travail mené dans le domaine de l'autisme depuis de nombreuses années par trois équipes hospitalières dans 3 hôpitaux de la région Alsace.

Le **service de psychiatrie générale G03** (Dr M. Mathien), situé à **l'EPSAN site de Brumath**, a ouvert dès 1990 une unité d'hospitalisation spécifiquement destinée à la prise en charge d'adolescents et adultes avec autisme. En même temps, cette équipe a développé des articulations avec les partenaires du secteur médico-social dont témoigne notamment une convention avec l'établissement médico-social de Harthouse.

Le **service de pédopsychiatrie du CHU de Strasbourg** (Pr C.Bursztejn), outre son activité importante de prise en charge d'enfants présentant des troubles autistiques, a mis en place, à partir de 1998, une Unité d'Évaluation des Troubles du Développement utilisant des méthodologies de référence internationale. En relation avec cette activité clinique, ce service a organisé et contribué à des actions de formation et de recherche dans le domaine de l'autisme.

Le **service de psychiatrie générale G03 du centre hospitalier de Rouffach** (Dr Stritmatter – Dr M. Von Strachwitz – Dr C. Schaal) a accueilli dès 1998 le Pôle départemental « autisme » du Haut-Rhin avec une unité d'hospitalisation temps plein et temps partiel. Des réunions régulières d'information et de réflexion clinique ont permis de mettre en place un réseau autisme qui regroupe l'association « Autisme Alsace », le CREAI, plusieurs établissements médico-sociaux du département et de la région ainsi que le Pôle départemental « autisme ».

Ces compétences complémentaires ont été à l'origine du projet de Centre de Ressources Autisme région Alsace, le premier en France, à s'adresser autant aux adultes qu'aux enfants.

## LES USAGERS

Le CRA Alsace couvre les deux départements d'Alsace (4 territoires de santé). Les usagers du CRA Alsace sont :

- Les enfants, adolescents et adultes susceptibles de présenter ou présentant un trouble envahissant du développement
- Les familles et l'entourage des personnes présentant des troubles envahissants du développement
- Les associations de familles
- Tous les professionnels intervenant à différents niveaux de l'accompagnement et de la prise en charge d'adultes présentant des troubles envahissants du développement (éducation nationale, santé, médico-sociaux, insertion...)
- Chercheurs et étudiants
- Les Associations et organismes gestionnaires
- Les pouvoirs publics, organismes de contrôle, maisons départementales du handicap
- Toutes personnes concernées ou en demande d'informations

## LES PARTENAIRES

Les partenariats se développent chaque année et sont présentés dans le rapport d'activité annuel : (ci-dessous la liste du rapport d'activité 2013)

- Les associations de parents : Amitié Autisme, Autisme Alsace, AAPEI, APF, APEEIMC, ADAPEI, UNAPEI, A EVE, association Jeunesse au Plein Air
- APEH : association militant pour l'accès au droit au répit pour les familles ayant des enfants en situation de handicap ou de maladie
- ABA 67 : rencontre et projet de collaboration
  
- Les structures d'accueil petite enfance et la PMI (information, sensibilisation, formation)
- Conseil Régional du Haut-Rhin : formation des personnels de la PMI du 68 et de la sensibilisation des personnels d'accueil petite enfance.
- Centre Ressources « Petite Enfance et Handicap » AAPEI (centre référent des troubles des apprentissages et celui des épilepsies rares),
  
- L'Education Nationale : formations des AVS, des EVS, des psychologues scolaires et des médecins de l'Education Nationale, rencontre des inspecteurs, des enseignants et des enseignants référents, des conseillers d'information et d'orientation
- Le CISI : Collectif pour l'Intégration Scolaire Individualisé
- ONISEP
  
- Les structures médico-sociales : IME, CAMSP, IMPRO, FAS, MAS, FAM
- Le GHAPS : Groupement Handicap du Pays du Sundgau
  
- Les structures sanitaires, de pédiatrie (évaluation conjointe d'enfants adressés par le centre référent des troubles des apprentissages et celui des épilepsies rares), de pédopsychiatrie et psychiatrie générale
  - EMIHAN (équipe mobile handicap alsace-nord) : articulation médico-social – sanitaire pour les établissements médico-sociaux du territoire de santé 1
  - Equipe mobile de l'Espace Autismes (Colmar) : le CRA Pole Adultes 68 partage les locaux de l'espace autismes avec deux unités du centre hospitalier de Rouffach : l'hôpital de jour pour adultes autistes et l'équipe mobile pour adultes autistes
  
- Les professionnels spécialistes hospitaliers et libéraux : pédiatres, neuropédiatres, généticiens, ORL, ophtalmologues, radiologues, orthophonistes, psychomotriciens, psychologues, médecins généralistes et autres spécialistes
  - Réseau Handident
  - SOHDEV : santé orale, handicap, dépendance et vulnérabilité
  - L'université de Strasbourg : la mission handicap, l'Espace Avenir et le Service Universitaire de Médecine Préventive et de promotion de la Santé de Strasbourg (SUMPS)
  - Le Service de Pathologie Professionnelle et Médecine du Travail des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)
  - L'ACST : Association en Conseil en Santé au Travail
  - Le RESI : Association Relais Emploi Santé Insertion
  
- SARAH (Service d'Accompagnement Régional des Apprentis Handicapés).
- SAVE (Service d'Accompagnement Vers l'EMPLOI)

- SIMOT (Service d'Insertion en Milieu Ordinaire de Travail)
- Missions Locales
- Action et Compétence
- Centre de Réadaptation de Mulhouse
- Conseil Général du Bas-Rhin
- Communauté de Communes de Benfeld et Environs : service de Coordination Jeunesse
- DIRECCTE
- AFIJ
- CIO (Centre d'Information et d'Orientation)
- Chambres Consulaires (Chambre des Métiers d'Alsace ; Chambre du Commerce et de l'Industrie)
- CFA (Centre de Formation pour les Apprentis)
- RIMLISHOF
- La Maison de l'Emploi de Saverne
- Retravailler Alsace
- CAP Emploi
  
- SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)
- SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)
- Inov'Hand (67) : formation des aides à domicile.
- APAMAD 68, « à la Croisée des Services » : pour tenter de répondre à la demande fréquente des parents d'un temps d'accompagnement à domicile, de soutien régulier ou ponctuel, de leur enfant ou jeune adolescent en l'absence parentale.
- DÉFIPRO 68 : association pour l'accompagnement à domicile.
- SOUS MON TOIT : association pour l'accompagnement à domicile.
  
- ARS
- Les MDPH
- Le Ministère
- L'ANCRA : Association Nationale des CRA
- CTRA
  
- CREA I Alsace
- SUSAS (Belgique)

## COMPOSITION

Le CRA Alsace se compose de trois Pôles cliniques et d'un Pôle documentation :

- **Le Pôle Régional Enfants et Adolescents**, CHU de Strasbourg

L'unité d'évaluation est située dans un pavillon de l'Hôpital de l'Elsau.

Actuellement, elle est constituée de 5 bureaux (deux médicaux, deux pour les psychologues et un secrétariat), d'une salle d'observation où sont réalisés les enregistrements vidéo, d'une salle polyvalente d'activités et de repas où se trouve également un bureau pour les infirmiers ainsi qu'une salle d'accueil et de réunion.

D'autres locaux du Service Psychothérapique sont utilisés pour les bilans psychomoteurs, orthophoniques et pré-scolaires.

Une salle de repos est à la disposition des familles dans un autre pavillon selon les disponibilités du service psychothérapique.

- avec une **antenne 68** au CH de Rouffach (depuis 2007).

L'Antenne 68 s'est installée dans de nouveaux locaux clairs, totalement rénovés, situés au sein du Centre Hospitalier de Rouffach, au Pavillon 42 Est, indépendants du Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PPEA), en février 2012. Elle a bénéficié au départ d'un bureau médical, d'un espace dédié aux psychologues et aux éducatrices avec 4 postes de travail, d'une salle polyvalente (salle d'observation destinée à la réalisation des enregistrements vidéo, salle de réunion), d'une salle d'attente et de sanitaires.

L'Antenne 68 dispose, en plus des locaux déjà cités, d'un secrétariat et d'une grande salle qui est utilisée lors des restitutions aux familles, de réunion, de formation... La salle réservée aux enregistrements vidéo, la grande salle de réunion et le bureau médical, ainsi que la salle d'attente et les sanitaires sont communs au PPEA et à l'Antenne 68.

- **Le Pôle départemental pour Adultes 67**, EPSAN, site de Brumath.

Les locaux, investis en 2008, accessibles par une rampe pour les personnes avec handicap, sont situés au sein de l'EPSAN Brumath. Ils sont composés : d'une salle d'évaluation, et de 4 pièces aménagés en bureau (10 postes de travail) et en salle de réunion.

En 2012, des travaux ont été réalisés afin de permettre l'installation d'un poste de travail supplémentaire et de créer un espace cuisine.

- **Le Pôle départemental pour Adultes 68**, sur le site de l'Espaces Autismes, Colmar.

Le Pôle Adultes 68 se situe à Colmar dans un lieu dénommé Espace Autismes 68, hébergeant également un Hôpital de Jour pour personnes autistes et l'Equipe Mobile sanitaire dédiée à l'accompagnement de personnes autistes à domicile ou en institution.

Le Pôle Adultes 68 occupe depuis fin 2007 l'étage supérieur de cette maison.

Les différentes pièces sont utilisées pour diverses fonctions (consultations, entretiens, évaluations, réunions, etc.). L'espace prévu pour les réunions est également utilisé comme salle d'évaluation dans le cadre des bilans diagnostiques.

Le secrétariat et l'accueil se font au rez de chaussée.

- **AIDA (Accueil, Information, Documentation Autisme)**, sur le site de l'Espaces Autismes, Colmar

Le pôle documentation est situé au rez de chaussée de l'Espaces Autismes.

## **ORGANISATION**

Le Centre Hospitalier de Rouffach est détenteur de l'autorisation et organisme gestionnaire.

Le CRA Alsace est organisé sur la base d'une convention entre les 3 établissements de rattachement : le Centre hospitalier de Rouffach, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et l'Établissement Public de Santé Alsace-Nord de Brumath (réactualisée en mars 2011 comme suit) :

### **Organisation fonctionnelle du CRA Alsace (voir art. 2 de la convention)**

La responsabilité du CRA Alsace est répartie entre les trois établissements signataires de la façon suivante:

Pôle « enfants » : secteur de psychiatrie infanto-juvénile des HUS pour le Bas-Rhin et par délégation, pôle « Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) du CH de Rouffach pour le Haut-Rhin

Pôle « adultes 67 » : secteur de psychiatrie 67 G 03 de l'EPSAN (Brumath)

Pôle « adultes 68 » : secteur de psychiatrie 68 G 03, pôle 2/3, du CH de Rouffach  
Centre de documentation «AIDA » : service à vocation régionale, installé 10 rue Sandherr à Colmar, à l'Espace autismes du Haut-Rhin.

### **Organisation administrative du CRA Alsace (voir article 3 de la convention)**

Un Comité directeur est chargé de coordonner l'action du CRA Alsace.

Il est composé : du directeur de chaque établissement ou son représentant, et ses collaborateurs, du médecin responsable de chaque pôle ou son représentant, et ses collaborateurs.

Un représentant de l'ARS et le coordonnateur du Comité technique régional sur l'autisme sont invités aux réunions du Comité directeur.

Il se réunit au moins une fois par an, en mars, pour faire les bilans d'activité et financier de l'année écoulée, et prendre acte des orientations de chaque pôle pour l'année nouvelle. La réunion du Comité directeur se tient alternativement dans chacun des établissements, l'établissement recevant assurant le secrétariat de la réunion. Chaque établissement peut y convier toute personne de son choix dans la limite maximale de 5 par établissement. Le Centre hospitalier de Rouffach, en tant que gestionnaire du budget CRA, est chargé, après consultation des membres du comité directeur, de fixer la date de la réunion, d'envoyer les invitations, de centraliser les bilans sus-visés auprès de chaque établissement et de transmettre l'ensemble à l'autorité de tutelle au titre du bilan annuel.

Un Comité technique, instance de réflexion assure la synergie et la cohésion du CRA Alsace.

Il est composé des directeurs ou leurs représentants, des médecins, cadres et agents concernés.

### **Organisation financière du CRA Alsace (voir art. 4 de la convention)**

Le budget Le budget du CRA Alsace est géré sous forme de budget annexe médico-social par le CH de Rouffach, titulaire de l'autorisation. Son intitulé est «budget annexe P3 ». Les moyens, incluant les financements attribués par le ministère sur l'enveloppe médico-sociale "Handicap" et les crédits d'assurance maladie, sont



alloués au centre hospitalier de Rouffach. Chaque année, dès la notification de l'enveloppe correspondant aux crédits de fonctionnement du CRA, le centre hospitalier de Rouffach la communique aux deux autres partenaires. Sa répartition par établissement fait l'objet d'un avenant annuel à la présente convention. Cet avenant décline, pour chaque établissement, les personnels affectés au CRA.

Les quote-parts de ressources revenant aux budgets généraux des Hôpitaux universitaires de Strasbourg et de l'EPSAN sont reversées par le centre hospitalier de Rouffach sur la base des ressources allouées par l'autorité de tutelle pour l'année concernée et validées annuellement dans l'avenant sus-visé co-signé par chaque directeur. Chaque établissement est responsable de l'exécution du budget de son pôle.

Les établissements signataires s'engagent à affecter les crédits conformément à leur destination et à les suivre spécifiquement dans leur comptabilité analytique afin d'en assurer une traçabilité complète qui est communiquée au médecin responsable du CRA de l'établissement en début d'exercice pour le prévisionnel et en fin d'exercice pour le réel. L'utilisation des crédits de chaque pôle se fait sous la responsabilité du médecin responsable dans la limite des crédits ouverts au budget de chaque pôle et correspondants aux ressources allouées au titres des enveloppes sanitaire et médico-sociale.

Chaque partenaire désigne un référent administratif en charge du suivi budgétaire CRA au sein de son établissement. Après chaque exercice budgétaire, et au plus tard le 28 février, les établissements adressent au directeur du CH de Rouffach, gestionnaire du budget annexe, un rapport détaillé sur l'utilisation des moyens alloués. Ce rapport permet au centre hospitalier de Rouffach, conformément à l'article 3, de justifier auprès de l'autorité de tutelle l'emploi des ressources allouées. Chaque établissement affecte le résultat de son pôle. En cas d'excédent annuel constaté, le Comité Directeur proposera, le cas échéant, une affectation de cet excédent à un projet bénéficiant au CRA.

En cas de demande de moyens nouveaux supplémentaires, le comité directeur peut proposer leur répartition entre les différents pôles du CRA au vu d'un projet validé en commun

### **Organisation interne du CRA Alsace**

En plus des réunions propres à chaque site, les pôles du CRA Alsace ont mis en place différents types de rencontres afin d'assurer la cohésion, la complémentarité et l'élaboration de projets communs :

- Réunion 4 pôles (comité technique), 1 par trimestre avec un calendrier annuel
- Réunion 2 pôles (pôles adultes)
- Groupes de travail

Par ailleurs, différents professionnels du CRA Alsace participent à la représentation de celui-ci ou assurent des missions transversales (ex : réunion des directeurs-coordonnateurs, comité scientifique de l'ANCRA, recommandations HAS et ANESM, groupe multipôles, démarche qualité, formations...).

## **LES EQUIPES**

Chaque site dispose d'une équipe pluridisciplinaire.

Les équipes du CRA Alsace ont été construites sur la base d'un travail pluridisciplinaire nécessaire dans le cadre de l'accompagnement des personnes avec autisme.

La multiplicité des approches – éducatives, psychologiques, soignantes, sociales, professionnelles, etc. – soutient cette prise en compte multidimensionnelle.

La volonté est d'assurer une approche globale de la personne avec autisme, combinant les différentes conceptions et théories de l'autisme permettant d'aborder la personne dans sa singularité.

Afin d'assurer les missions du CRA Alsace, les professionnels s'engagent dans une démarche de formation continue, d'actualisation des connaissances et d'ouverture aux différentes approches et à l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Pour exemple : composition des équipes de chaque pôle en 2014 :

Bleu : pôle régional enfants adolescents HUS et Rouffach

Violet : pôle adultes 67

Rouge : pôle adultes 68

Vert : AIDA

**Pôle documentation**  
**Documentaliste**  
Annick Bouissac

## Constitution des équipes en 2014

\* mis à disposition par le CHU de Strasbourg

°° vacances payées par le CRA Pôle régional enfants

\*\* mis à disposition par l'EPSAN Brumath

\*\*\* mis à disposition par le CH de Rouffach

### **Pôle régional enfants et adolescents**

#### **Responsables**

#### **Pédopsychiatres :**

Pr Claude Bursztejn  
Pr Carmen Schroder\*  
Dr Catherine Chabaux  
Dr Michèle Oberlin (antenne 68)

#### **Psychologues :**

Julie Miclo  
Emilie Florence  
Elodie Waldmann  
Jennifer Ilg (antenne 68)  
Tiffany Wozniak (antenne 68)

#### **Psychomotricienne :**

Bénédicte Lambs

#### **Orthophonistes :**

Yannick Maes  
Nicole Denni-Kriechel°°

#### **Cadre de santé : Mireille Sitter**

#### **Infirmiers :**

Michelle Maréchal  
Gérard Sainty

#### **Éducatrices spécialisées :**

*Sylvie Habouzi\**  
Amélie Helfer (antenne 68)  
Catherine Fuchs (antenne 68)

#### **Assistant socio-éducatif :**

*Franz Pierrot\**

#### **Secrétaire :**

Evelyne Walter  
Anne Schneider (antenne 68)

### **Pôle adultes 67**

#### **Responsables**

#### **Psychiatres :**

Dr Codruta Ionescu-Ion  
Dr Arielle Hochner

#### **Psychologues :**

Valérie Pinget  
Muriel Stech  
Julie Henry  
Marion Roger

#### **Orthophoniste :**

Marie-Line Monnier

#### **Cadre de pôle :**

Sylvie Reymund  
**Infirmière :** Corinne Martin

#### **Educatrice spécialisée :**

Michelle Huss  
**Chargée de missions :**  
Fabienne Vansteelant

#### **Secrétaire :**

Cornélie Nessler

### **Pôle adultes 68**

#### **Responsable**

#### **Psychiatres :**

Dr Christian Schaal  
Dr Ayman Murad

#### **Psychologues**

Erc Bizet  
Aurélie Fritsch  
Aurore Massias  
Priscilla Schneider  
Hélène Busoni

#### **Cadre de santé : Guy**

Wittner\*\*\*

#### **Educatrice spécialisée :**

Valérie Wilhelm  
Aurélie Connan

#### **Secrétaire :**

Valérie Ador

#### **A.S.H. :**

Véronique Lavainne

## LES OBJECTIFS GENERAUX

Le Centre de Ressources Autisme – Région Alsace, s'appuie sur différents textes :

- La charte des Centres de Ressources Autisme rédigée par l'Association Nationale des CRA (ANCRA) en Mars 2008
- La charte du des Droits et Libertés de la personne accueillie
- La charte de la personne hospitalisée
- Les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) concernant l'autisme et les autres troubles envahissants du développement
- Les recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ANESM)
- La loi du 2 Février 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La circulaire interministérielle n°DGAS/DGS/DHOS/3C/2005/124 du 08 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED)
- La circulaire interministérielle n°DGCS/DGOS/DGS/CNSA 2010/292 du 27 juillet 2010 relative à la mise en oeuvre régionale du plan autisme 2008-2010
- Le 3 ième plan autisme 2013-2017
- Le décret n° 2017-815 du 7 mai 2017 aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme

L'ensemble de ces références, sous-tendant le respect des droits des usagers, a pour but de soutenir les actions des établissements sociaux et médico-sociaux, dont les CRA. Quatre objectifs principaux fondent l'orientation des actions :

- **Promotion de l'autonomie :**

Le CRA Alsace met à disposition des usagers et des partenaires des actions favorisant l'autonomie et l'insertion :

- des connaissances actualisées et diversifiées
- des compétences, des outils,
- des recommandations d'accompagnement et de prise en charge au service des personnes avec TED et troubles associés.

- **Personnalisation de l'accompagnement :**

Le CRA Alsace propose un accompagnement personnalisé : chaque demande adressée au

CRA Alsace est traitée individuellement et fait l'objet d'une réponse adaptée ou d'une réorientation.

- **Garanties des droits et de la participation des usagers :**

La participation des usagers est favorisée par le CRA Alsace. Elle est recherchée à travers les questionnaires de satisfaction, la participation aux groupes de travail et au comité de pilotage de l'évaluation interne, les réseaux, les enquêtes. Le CRA Alsace s'engage à mettre à disposition tout document permettant une meilleure connaissance des droits des usagers. La participation des usagers sera renforcée par la création du comité d'orientation stratégique.

- **Protection et de prévention des risques inhérents à la situation de vulnérabilité des usagers :**

Le CRA Alsace déploie les moyens nécessaires visant à la prise en compte de la vulnérabilité des personnes. De plus les 3 établissements de santé de rattachement disposent d'un programme de gestion des risques.

## **LES MISSIONS**

Les missions du CRA ont été définies par la circulaire interministérielle n°2005-124 du 8 mars 2005, pour l'ensemble des Centres de Ressources Autisme.

« **Les CRA ont pour vocation**, en s'appuyant sur des équipes ayant développé des compétences en matière de diagnostic et d'évaluation des troubles envahissants du développement, **l'accueil et le conseil des personnes et de leur famille, l'aide à la réalisation de bilans et d'évaluations approfondies, l'information, la formation, le conseil auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le diagnostic et la prise en charge de l'autisme et des troubles apparentés, l'animation de la recherche**, sur un territoire donné.

Les CRA n'assurent pas directement les soins, mais interviennent en articulation, avec les dispositifs de soins comme avec les dispositifs médico-sociaux concernés.

Leurs missions s'exercent à l'égard des enfants, adolescents et adultes atteints d'autisme ou de TED. »

Elles sont déclinées dans le rapport d'activité annuel pour l'ensemble du CRA Alsace puis précisées par pôle.

Le présent projet d'établissement aura pour objectif de faire évoluer ces missions initiales en cohérence avec le décret du 7 mai 2017 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des centres de ressources autisme.

Les centres de ressources autisme devront développer leurs missions, dans le respect des données acquises de la science et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles mentionnées à l'article L 312-8 du présent code et à l'article L 161-37 du code de la sécurité sociale en matière de trouble du spectre de l'autisme :

**1) Accueillir, écouter, informer, conseiller et orienter les publics mentionnés à l'article D 312-161-13, sans préjudice des compétences des MDPH mentionnées à l'article L.146-3 et dans le respect des droits des usagers.**

Quelque soit l'interlocuteur ou la demande, chaque site du CRA Alsace est organisé pour accueillir les personnes, les appels et les demandes.

L'information, le conseil et l'orientation sont répartis actuellement sous les missions « aide à l'accompagnement des personnes avec autisme et leur famille » et « Soutien aux professionnels » (depuis le rapport harmonisé 2014 les actions sont regroupées sous « expertise »)

Depuis sa création, le CRA Alsace accompagne les personnes avec autisme et leur famille (parents, fratrie, etc.) tout au long du parcours.

L'aspect *information* permet de renseigner la personne avec autisme et/ou leur famille sur la spécificité du fonctionnement autistique de manière générale et individuelle. Il nécessite notamment de répondre aux nombreuses questions concernant les causes et l'évolution du handicap. Il les accompagne dans les démarches administratives, demandes d'aide, etc.

L'aspect *conseil* permet d'identifier, en partenariat avec la famille, les besoins et les objectifs, d'orienter vers les ressources et les dispositifs existants et de participer à la mise en place des accompagnements nécessaires.

L'aspect *soutien* intervient aux différentes étapes du parcours (diagnostic, orientation, etc.). Ces moments d'échange peuvent permettre aux uns et aux autres de réfléchir à l'accompagnement quotidien en dégageant, au fil du discours, les difficultés rencontrées mais aussi les réussites obtenues.

Depuis sa création, le CRA Alsace engage des actions de soutien auprès des professionnels.

Les objectifs de ces interventions peuvent être de plusieurs ordres :

- Réflexion clinique autour d'une situation individuelle complexe (Aide à la révision du projet individuel (reconstruction de l'histoire, analyse de la situation, grilles d'observation, évaluation fonctionnelle des comportements, pistes de travail, complément d'évaluation)
- Coordination de rencontres entre les différents intervenants ou les différentes équipes qui ont eu ou ont en charge la personne concernée.
- Aide à la mise en place des outils d'évaluation (évaluations diagnostiques, fonctionnelles, neuropsychologiques).

- Expertise sous forme d'appui technique à l'élaboration de nouveaux projets tels que :
  - Projet d'ouverture de places spécifiques pour personnes avec autisme
  - Aide à la rédaction d'un projet d'établissement
  - Restructuration institutionnelle en vue d'un accueil spécifique des personnes avec autisme

Il est important de préciser que les Centres de Ressources n'ont pas vocation à se substituer aux différentes structures qui peuvent déjà remplir cette mission d'information, de conseil et d'orientation mais l'objectif est d'intervenir en complément et surtout en cohérence avec l'action des dispositifs déjà mis en place.

Cette mission devra être précisée en terme de :

- formulation des actions en lien avec la mission d'orientation (lien avec la MDPH)

- 2) Promouvoir et contribuer à la diffusion auprès des personnes intéressées et de l'ensemble du réseau régional des acteurs mentionnés au 3 et 8 :**
- a) **des informations actualisées sur les troubles du spectre de l'autisme, les dispositifs de diagnostic et d'évaluation, de soins, d'éducation, pédagogiques et d'accompagnement et les droits des personnes**
  - b) **des recommandations de bonnes pratiques professionnelles mentionnées au premier alinéa**

Cette mission de diffusion des connaissances auprès des professionnels est incluse actuellement sous la mission « formation et information »

Cette mission devra être précisée en terme de :

- identification des actions de diffusion des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (indicateur de suivi)

- 3) Avec le concours d'équipes hospitalières pluridisciplinaires mentionnées à l'article D. 312-161-15 :**
- a) **apporter leur appui et leur expertise à la réalisation de bilans diagnostiques et fonctionnels**
  - b) **réaliser des évaluations et des diagnostics fondés sur les données acquises de la science pour des situations et des cas complexes de trouble du spectre de l'autisme**

Depuis sa création, le CRA Alsace réalise sur chacun de ses sites des évaluations diagnostiques et fonctionnelles d'enfants, d'adolescents et d'adultes.

Il a participé à l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS concernant l'évaluation et le diagnostic chez l'enfant et l'adulte.

Les **objectifs** de l'évaluation sont **d'établir ou de préciser le diagnostic** (selon les critères de la CIM 10), **d'apprécier le fonctionnement cognitif** et **d'évaluer les difficultés et les ressources** (capacités réelles et émergentes) de la personne pour **contribuer à la prise en charge et à l'orientation thérapeutique, éducative, scolaire ou professionnelle**.

L'évaluation est réalisée par une **équipe pluridisciplinaire** (médecins, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, infirmiers, éducateurs, enseignants spécialisés...).

Les **modalités** de cette évaluation sont adaptées en fonction de la demande, de l'âge, du lieu de résidence de la personne évaluée et du Pôle clinique (évaluation au CRA Alsace ou in situ, sur un ou plusieurs jours...).

Une **restitution orale et écrite** conclut cette phase de bilans.

Cette mission devra être précisée en terme de :

- formation et constitution d'équipes pluridisciplinaires de diagnostic de première ligne (indicateur de suivi)
- formalisation de la coopération après désignation des équipes hospitalières par le directeur de l'ARS
- définition et graduation des situations dites complexes

**4) Participer au développement des compétences des aidants familiaux et des professionnels œuvrant au diagnostic et à l'évaluation, aux soins, à l'accompagnement, à l'éducation et à la scolarisation des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme, en promouvant des actions de sensibilisation ou de formation.**

Le CRA Alsace engage des actions de formation et de sensibilisation ouvertes aux personnes autistes, aux familles et aux professionnels.

Les objectifs, en partenariat avec le Pôle AIDA (accueil, information, documentation autisme), sont :

- Contribuer à l'information, à la formation et à l'actualisation des connaissances et du savoir-faire des professionnels du secteur sanitaire et médico-social concernés par la prise en charge des personnes autistes de la petite enfance à l'âge adulte.
- Assurer l'information sur l'évolution des connaissances en matière de diagnostic, de soins, d'éducation, et de recherche tout en exerçant une veille critique à l'égard des informations diffusées sur l'autisme.
- Sensibiliser les professionnels à la nécessité d'une information actualisée concernant l'autisme et sa prise en charge et identifier les besoins en formation.
- Organiser des actions de sensibilisation sur l'autisme ou sur des thématiques spécifiques en amont des formations.
- Rendre disponible pour les professionnels et les familles la liste des personnes ressources dans tous les domaines : professionnels et institutions, ressources scolaires et médico-sociales, associations, administrations, organismes de formation, etc

Cette mission devra être précisée en terme de :

- développement des programmes d'aide aux aidants familiaux promus par la CNSA (indicateur de suivi)



- mise en œuvre des connaissances acquises lors des formations (professionnels et aidants familiaux)

**5) Apporter en tant que de besoin et à sa demande son concours à l'équipe pluridisciplinaire mentionnée à l'article L. 146-8.**

Depuis sa création, le CRA Alsace a rencontré les équipes pluridisciplinaires d'évaluation des MDPH sur des dossiers individuels de personnes, pour former les équipes médicales ou sur des sujets techniques.

Par ailleurs l'ANCRA et la CNSA organisent des journées de rencontre entre les CRA et les MDPH auxquelles le CRA Alsace participe.

Cette mission devra être précisée en terme de :

- formalisation de la collaboration avec les équipes pluridisciplinaires d'évaluation des MDPH

**6) Contribuer à la veille et la réflexion sur les pratiques de diagnostic, d'évaluation, de soins, de pédagogie et d'accompagnement des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme.**

Le centre de documentation du CRA Alsace assure la mission de veille documentaire.

Cette mission devra être précisée en terme de :

- identification des actions concourant à la réflexion sur les pratiques de diagnostic, d'évaluation, de soins, de pédagogie et d'accompagnement des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (comme les réunions de réseau)

**7) De participer au développement d'études et de projets de recherche notamment épidémiologique en lien avec les équipes ou des unités de recherche, dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme**

Depuis sa création, le CRA Alsace est engagé activement dans le développement du volet recherche. Il s'agit d'initier ou de participer à des recherches cliniques directement liées à la compréhension des Troubles du spectre de l'autisme, l'évaluation et la prise en charge. Le CRA Alsace développe des activités de recherche dans les domaines reliés à ses missions cliniques, soutient dans la mesure de ses moyens les acteurs de la recherche. Il encourage l'appropriation d'une « culture de la recherche » chez tous les professionnels intervenant dans ce domaine.

**8) Participer à l'animation d'un réseau régional des acteurs intervenant dans le diagnostic et l'évaluation, le soin, l'éducation, l'accompagnement et la pédagogie et le parcours des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme**

Le travail en réseau occupe une place importante dans les actions du CRA Alsace qui a été valorisée lors de l'évaluation externe par les familles et les professionnels. Ces missions sont orientées vers un public aussi large que possible, que ce soit les personnes atteintes

d'autisme elles-mêmes, leurs familles, les professionnels et les différentes structures qui les prennent en charge.

Ces missions s'exercent en lien avec les instances administratives qui assurent le suivi de la place de l'autisme dans les orientations politiques nationales. **La mise en relation de ces différents acteurs nécessite et induit un travail de partenariat qui peut s'effectuer dans le cadre de réseaux.**

Par réseau, nous entendons une mise en commun des questionnements autour de l'autisme, et une articulation des activités qui permet un partage des pratiques et des connaissances entre différents professionnels.

Les réunions des réseaux sont consacrées à des thèmes divers choisis par les participants et à des études de cas. Ces réunions peuvent aussi constituer le point de départ d'un travail de réflexion spécifique pouvant aboutir à des études de portée plus générale.

On constate globalement que le travail de réseau crée des liens entre les différents partenaires, qui deviennent des ressources mutuelles, et permet d'harmoniser les pratiques. Le travail de réseau facilite les démarches de diagnostic et d'évaluation en mettant en relation les établissements, le CRA Alsace et les familles et en instaurant une confiance accrue entre ces partenaires.

Chaque pôle a développé au cours des années différents réseaux en fonction des besoins du territoire desservi.

**9) Apporter leur expertise et leur conseil, à leur demande, à l'ARS mentionnée à l'article L. 1431-1 du code de la santé publique, aux services territoriaux de l'Etat et aux collectivités territoriales**

Le CRA Alsace participe au CTRA et apporte sa contribution par rapport aux thèmes proposés.

**10) Apporter leur expertise et leur conseil, à leur demande, auprès des instances nationales et internationales intervenant dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme**

Le CRA Alsace participe aux instances nationales qui regroupent les CRA.

Cette mission devra être précisée en terme de :

- participation au GCSMS des CRA

## **FONCTIONNEMENT**

### **L'accueil**

Chaque pôle du CRA Alsace est desservi par les transports en commun et propose un accueil agréable et fonctionnel. Les 4 pôles dépendent de structures hospitalières qui assurent les réparations, les petits travaux et leur suivi.

Le nettoyage est assuré à un rythme adapté aux besoins des usagers et du personnel.

L'accès des personnes à mobilité réduite est assuré. L'organisation de l'accueil physique est assurée pour les RDV.

Chaque usager qui s'adresse au CRA bénéficie d'un temps d'écoute personnalisé et sa demande est enregistrée sur un support approprié. Le personnel se présente lors de l'accueil au téléphone ainsi que lors de l'intervention. L'utilisateur est informé des modalités de traitement de sa demande.

L'accueil est organisé pour respecter la confidentialité.

Le consentement éclairé des usagers et des familles est recherché.

Les chartes de l'ANCRA, de la personne accueillie et de la personne hospitalisée sont affichées sur chaque site et feront l'objet d'une adaptation aux situations particulières.

### **Le traitement des demandes**

Les demandes sont enregistrées et font l'objet d'une réponse formalisée incluant si possible le délai de réponse. Des fiches de suivi sont utilisées pour traiter la demande. A chaque demande, le CRA Alsace mobilise ses ressources internes ou si besoin le réseau afin d'apporter la réponse optimale.

La mission de conseil est assurée par des professionnels identifiés selon leur domaine d'expertise.

Le traitement des demandes est organisé au sein de chaque pôle. Si le CRA ne peut répondre, une autre orientation est proposée.

Pour les évaluations et les bilans, les familles sont informées du déroulement de la démarche.

Une pré-évaluation clinique ou une consultation médicale détermine la poursuite du bilan. La démarche d'évaluation comprend également un temps de restitution ainsi que la remise d'un compte rendu écrit.

Le bilan tient compte du parcours antérieur de la situation et du projet de la personne. La CIM 10 est utilisée systématiquement ainsi que les outils recommandés. Si besoin les personnes ou les familles sont orientées vers d'autres professionnels pour les examens complémentaires. Si le diagnostic d'autisme ou de TED est écarté, les personnes sont réorientées vers d'autres professionnels.

La sécurité et le stockage des dossiers sont assurés.

### **Gestion des ressources humaines**

La gestion des ressources humaines est assurée pour chaque site, par l'établissement hospitalier de rattachement.

Dans ce cadre, les professionnels non médicaux du CRA bénéficient d'un entretien annuel individuel d'évaluation. Chaque pôle dispose d'un plan de formation annuel. De plus, les professionnels ont accès à une documentation actualisée sur l'autisme et les TED et peuvent participer à des colloques et des formations.

Chaque pôle (ou antenne) clinique est rattaché à un pôle de psychiatrie et sous la responsabilité d'un praticien hospitalier. Le travail des professionnels est organisé et coordonné dans chaque pôle : réunions hebdomadaires, agendas partagés, plannings prévisionnels...

Les échanges entre les pôles du CRA sont assurés par les réunions du comité technique (ex 4 pôles).

Les moyens de communication interne à chaque pôle et entre les pôles existent (moyens informatiques).

## **Moyens financiers**

La comptabilité est saisie, suivie, vérifiée par les services financiers des établissements de rattachement. Le comité directeur se prononce sur les priorités budgétaires du CRA et chaque pôle est consulté pour ses besoins spécifiques. Le CRA Alsace dispose des informations et des moyens nécessaires à son suivi budgétaire.

Le personnel est informé de la politique budgétaire et de l'évolution des dépenses par le biais du comité directeur et des réunions d'équipe.

## **Ouverture de l'établissement sur son environnement**

Le CRA Alsace met à disposition des connaissances actualisées sur l'autisme et les TED.

Le CRA Alsace propose des actions de sensibilisation, de formation et d'information. Les usagers sont informés par divers supports. Ces actions font l'objet d'un questionnaire de satisfaction. Les usagers sont consultés sur leurs besoins via les réunions de réseaux. Les contenus sont actualisés et représentatifs de l'état actuel des connaissances. La diversité des intervenants et des approches est recherchée en référence aux recommandations. Le CRA Alsace propose des actions à tous types de public et accueille des stagiaires. Certaines de ces actions peuvent être réalisées en partenariat avec d'autres organismes.

Le CRA Alsace met à disposition des usagers un centre de documentation avec des supports diversifiés, actualisés et qui reflète les différentes approches théoriques. La documentaliste dont la compétence et l'expérience sont reconnues dans le domaine de l'autisme est présente lors des horaires d'ouverture (les plages horaires sont signalées sur la plaquette, le site internet et l'entrée d'AIDA. La communication de l'offre se fait par les plaquettes du CRA et le site internet. Les dernières acquisitions sont de plus envoyées par mail aux inscrits. Le règlement du centre de documentation précise les modalités d'emprunt. Il est remis aux usagers, affiché dans les locaux et téléchargeable sur internet. Le centre de documentation dispose d'un ordinateur et d'un logiciel de recherche et des outils permettant d'orienter l'utilisateur vers des ressources externes. Sur demande, une partie du fond peut être déplacée, consultée et empruntée.

Certains professionnels du CRA Alsace sont qualifiés et expérimentés pour des recherches. Le CRA Alsace participe à des actions de recherche et/ou d'études.

Certains professionnels sont des personnes ressources concernant la connaissance des schémas départementaux et régionaux spécifiques au secteur d'activité du CRA Alsace. Le CRA Alsace intègre leurs orientations dans ses projets. Le CRA Alsace met en place des

initiatives permettant de créer des liens au niveau local, au niveau régional et des partenariats formalisés. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets communs au niveau régional et national. Il participe à différentes instances départementales, régionales et nationales.

## **DEMARCHE QUALITE**

Elle est élaborée et suivie par les deux référents qualité identifiés par le CRA et les représentants des services qualité des établissements de rattachement.

L'analyse et les actions d'amélioration sont organisées à partir des résultats des évaluations interne et externe. Un groupe de travail multipôle avec un représentant de chaque site est chargé de mettre en œuvre certaines actions du plan d'amélioration.

Le CRA procède régulièrement au recensement des besoins et attentes des usagers à travers les questionnaires de satisfaction, des enquêtes, les réunions de réseau, la boîte à idées d'AIDA.

La centralisation des documents qualité spécifiques au CRA est organisée.

Le CRA Alsace rédige un rapport d'activité annuel. Celui-ci est présenté en comité directeur avec l'évolution des résultats par mission par rapport aux années antérieures. Un rapport harmonisé (pour tous les CRA) est transmis à la CNSA.

Chaque établissement hospitalier de rattachement dispose d'un document unique de prévention des risques.

## **Evaluation interne 2011-2013**

Le CRA Alsace s'est engagé dans la démarche d'évaluation interne le 4 octobre 2011 par le biais d'un courrier du directeur du Centre Hospitalier de Rouffach à l'ARS.

Un comité de pilotage composé de membres du CRA, de représentants de la direction du CH de Rouffach, des services qualités des trois hôpitaux de rattachement, des partenaires et des usagers a été créé à cet effet.

Pour mener à bien cette évaluation le CRA a choisi d'utiliser « ANCRAGE », le référentiel proposé par l'ANCRA.

Les référents qualité du CRA Alsace ont organisé la démarche et son suivi.

L'évaluation interne s'est déroulée tout au long de l'année 2012 en différentes phases.

L'autoévaluation s'est déroulée sur quatre journées. Pour chaque journée différents groupes de travail composés de personnes du CRA et de partenaires externes avaient à charge de répondre à certaines références selon une répartition et un calendrier proposé par l'ANCRA, un des objectifs étant que tous les membres du CRA Alsace participent. Des réunions de préparation ont eu lieu dans chaque pôle en amont des groupes de travail.

Les 4 journées ont mobilisé 31 professionnels du CRA Alsace, 5 représentants des usagers, 2 représentants des établissements de rattachement, les 3 services qualité des établissements de rattachement et le service qualité de l'ANCRA.

Le CoPil a formalisé et validé les réponses et les cotations finalisées par les différents groupes de travail.

Le rapport a été transmis à l'ARS le 4 avril 2013.

L'évaluation interne a permis d'identifier :

#### Des actions d'amélioration prioritaires

Le projet d'établissement et ses modalités de mise en œuvre

- Rédiger collectivement le projet d'établissement

La garantie des droits et la participation des usagers

- Améliorer l'information des usagers
- Améliorer la participation des usagers
- Engager une démarche concernant la bientraitance
- Développer l'accessibilité
- Améliorer la confidentialité

La démarche qualité

- Organiser la démarche qualité
- Organiser le suivi de la démarche qualité

#### D'autres actions:

La formalisation et l'harmonisation des pratiques

- Formaliser davantage
- Harmoniser davantage
- Améliorer la communication interne
- Améliorer la qualité de l'accueil

Le développement des missions

- Mieux documenter
- Améliorer la communication externe
- Développer les contributions à la recherche

La gestion des moyens matériels et financiers :

- Améliorer et optimiser le suivi des dépenses
- Améliorer le suivi des investissements

## **Evaluation externe 2014**

### Evaluation de la prestation

Le CRA Alsace est un établissement qui réalise une prestation de haute qualité technique, conforme aux missions confiées par l'état.

Le CRA Alsace dispose de méthodes de travail rodées mais peu formelles

Le CRA forme ses professionnels à l'autisme

### Le projet d'établissement

Le CRA met en place un projet d'établissement pertinent, la démarche d'évaluation interne a permis une amélioration de nombreux points ayant un impact sur les prestations offertes.

Le suivi des actions du plan d'amélioration est en cours d'organisation.

### Les usagers

Les usagers, personnes, familles, professionnels sont satisfaits de la prestation (100% des personnes interviewées)

Les droits des usagers sont respectés.

La prise en compte individuelle des besoins est existante.

Le CRA met à disposition de ses usagers divers moyens d'expression au sein du CRA et au niveau de chaque hôpital de rattachement.

Le CRA a une culture de bientraitance effective, aucun des usagers interrogés n'ont mentionné de situation maltraitante.

De nombreuses missions sont orientées vers l'extérieur, cette ouverture est très appréciée des partenaires qui la jugent utile.

L'évaluation externe a confirmé les actions d'amélioration identifiées lors de l'évaluation interne.

- Poursuivre la rédaction et la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil
- Réfléchir à un moyen de recueillir les réclamations et analyser les insatisfactions, utiliser les fiches d'évènements indésirables
- Finaliser le projet de questionnaire de satisfaction et développer l'analyse des questionnaires par les services qualité
- Mener une réflexion sur l'utilité de formaliser une politique de bientraitance
- Améliorer l'accueil : signalisation extérieure et intérieure, parking

D'autres actions sont proposées :

- L'évaluation interne
  - Faire aboutir la simplification du référentiel
  - S'inspirer de la circulaire du 21 octobre 2011 pour la synthèse du rapport
  - Intégrer les résultats des questionnaires de satisfaction
  - Mieux formuler les effets attendus pour les usagers dans le plan d'amélioration
- Les missions
  - Fixer des objectifs annuels par mission :  
Pour les bilans, réflexion autour du délai  
Pour les formations, définir une stratégie en particulier concernant les possibilités de relais, des priorités, des limites  
Approfondir le travail sur le développement du centre de documentation  
Réfléchir à une meilleure logistique de la recherche
  - Réfléchir sur l'évolution des actions avec des stratégies sur le long terme : tâches, organisation, temps passé
- La qualité et la gestion des risques
  - Réactualiser les documents uniques, réfléchir à leur pertinence
  - Poursuivre la réflexion sur l'application des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Le budget
  - Point de vigilance sur le budget formation des professionnels

## **PERSPECTIVES**

### **Les différents plans de référence en cours**

#### PSRS (Plan stratégique régional de santé d'Alsace) 2012-2016

Priorité 8 : adapter la prise en charge sanitaire et médico-sociale pour faciliter l'autonomie et l'insertion des personnes souffrant de pathologies mentales et de handicap psychique

Objectif 1.1 : accompagner les professionnels de première ligne dans le repérage précoce des troubles psychotiques, de l'humeur chez les adolescents et les jeunes adultes et des troubles envahissants du développement dans la petite enfance :

L'amélioration du diagnostic précoce des troubles mentaux suppose de mieux former les professionnels qui se trouvent en première ligne au contact des enfants et des adolescents, professionnels soignants ou éducatifs, en diffusant les recommandations existantes notamment sur l'autisme pour les professionnels de première ligne.

Objectif 1.2 : Impliquer davantage les équipes de proximité dans l'aide au diagnostic et les évaluations initiales de l'autisme.

(...) Afin d'assurer le diagnostic le plus précocement possible, il est nécessaire d'impliquer les équipes de proximité dans les diagnostics initiaux, notamment de l'autisme, par le développement de la formation avec l'appui du CRA.

#### SROMS et PRIAC (Alsace) 2012-2016

Il est prévu un SESSAD Autisme par territoire de santé

#### Plan autisme 2013-2017

##### Les cinq axes :

1) Diagnostiquer et intervenir précocement : les CRA sont concernés par le réseau de diagnostic complexe

2) Accompagner tout au long de la vie :

Renforcer et harmoniser les services rendus par les CRA : le troisième plan autisme aura pour objectif de réaffirmer et consolider le positionnement des CRA sur ses missions d'accueil et de conseil aux personnes et à leurs familles, d'organiser de l'information à l'usage des professionnels et des familles, et de formation. Il s'assurera que l'organisation fonctionnelle et graduée de l'offre repose sur des équipes ayant des pratiques conformes aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM, et veillera à ce que les familles soient associées au fonctionnement des CRA. Concrètement, une réforme réglementaire des CRA sera engagée dès 2013. elle permettra la mise en place dans chaque CRA d'un comité des usagers et clarifiera les missions et le périmètre d'activité des CRA.

Deux actions structurantes accompagneront cette réforme :

- un déploiement de l'évaluation interne et externe des CRA sur la base d'outils élaborés au niveau national
- un accompagnement et un suivi actif des ARS sur ce processus, y compris dans l'identification et la mise en œuvre d'actions issues de la conclusion des évaluations

3) Soutenir les familles

Garantir un accueil, des conseils et une formation de qualité aux parents dans les CRA

4) Poursuivre la recherche

5) Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de l'autisme



## Perspectives pour le CRA Alsace pour les 5 ans à venir

- Développement et adaptation des missions par rapport aux orientations du décret à venir et identification des actions en lien avec ses orientations
- Définition d'une stratégie de développement dans le cadre de la nouvelle politique régionale (grande région)
- Création du conseil d'orientation stratégique
- Développement des actions au niveau national avec l'adhésion au GCSMS des CRA
- Au vu de l'évolution des missions, des politiques régionales et des nécessités de recrutement, organisation de la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC)
- Poursuite du plan d'actions d'amélioration
- Programmation des actions à mettre en œuvre pour l'organisation de la prochaine évaluation interne

## Perspectives pour chaque pôle

Chaque pôle décline annuellement ses objectifs opérationnels et les actions qu'il va entreprendre sur son territoire géographique dans le rapport annuel. Les projets à plus long terme ou interpôles sont présentés en comité technique.

## Définition des indicateurs de suivi

Ils permettront de suivre l'évolution du CRA Alsace comme recommandé lors de l'évaluation externe et en fonction de ses nouvelles missions :

- concernant les évaluations diagnostiques, évaluation du transfert aux équipes de première ligne
  - délai entre la demande et la restitution des évaluations diagnostiques
  - nombre de demandes d'évaluation diagnostiques
  - nombre d'équipes de première ligne formées
- concernant le développement de la formation des aidants :
  - nombre de participants aux programmes de formation destinés aux aidants familiaux
  - nombre d'actions
- concernant la diffusion des recommandations de bonnes pratiques professionnelles :
  - nombre d'actions de sensibilisation ou nombre d'actions où elles sont intégrées dans les sensibilisations
- concernant la démarche qualité :
  - nombre de réunions des référents qualité
  - nombre de réunions des référents qualité et des qualitiens des établissements de rattachement
  - nombre de réunions du groupe multipôle
- concernant la formation des professionnels du CRA :
  - nombre de formations

- budget annuel
- concernant l'optimisation des ressources et la répartition des tâches :
  - nombre de fiches de postes réactualisées après l'évaluation externe
  - réalisation et suivi d'un inventaire général permettant de relever les compétences et formations de chaque professionnel du CRA Alsace
  - nombre de réunions d'équipes consacrées à la répartition du travail dans chaque pôle
- concernant la recherche
  - formalisation d'une organisation concernant la mission de recherche

## **CONCLUSION**

Le présent projet d'établissement a pour objectif d'intégrer tous les éléments nécessaires à l'évolution du CRA Alsace, que ce soit concernant son organisation interne, l'évolution de ses missions et les changements liés à la politique régionale et nationale en direction des personnes avec autisme, leurs familles et des professionnels.